

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 08.05.2017

Version: 1.00

Révision: 08.05.2017

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit Lordin Basic Care**
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation:** Produit d'entretien de la peau
- **Utilisations déconseillées -**
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Fournisseur/Producteur:**
Peter Greven Physioderma GmbH
Procter-&-Gamble-Str. 26
53881 Euskirchen
Germany

Tel.: +49-2251-77617-0
Fax: +49-2251-77617-44
- **Adresse e-mail de la personne compétente:** sds@kft.de
- **Service chargé des renseignements :** KFT-Chemieservice GmbH +49-6155-8981-400
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** ORFILA (INRS) Tel. : +33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.
- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**
Produit cosmétique. En cas d'utilisation conforme, aucun risque particulier n'est connu.
- **Indications complémentaires:**
D'après l'article 31(1) du règlement (CE) 1907/2006, cette substance / ce mélange ne nécessite pas de rédiger une fiche de données de sécurité. Par conséquent, la fiche de données de sécurité existante peut ne pas correspondre en tous points aux dispositions de l'annexe II de ce règlement.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Il s'agit d'un produit cosmétique, qui n'est pas soumis à l'obligation d'étiquetage du règlement sur les matières dangereuses ou du règlement (CE) 1272/2008.
- **Pictogrammes de danger** néant
- **Mention d'avertissement** néant
- **Mentions de danger** néant
- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**
- **Description :**
Émulsion O/W, c'est-à-dire à base d'eau et de lipides, avec éventuellement des agents de charge, conservateurs, parfums et autres agents auxiliaires
- **Composants contribuant aux dangers:** néant

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 08.05.2017

Version: 1.00

Révision: 08.05.2017

Nom du produit Lordin Basic Care

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **Indications générales :** En cas de doute ou de symptômes prolongés, consulter un médecin.
- **après inhalation :** En cas d'utilisation appropriée, plutôt improbable.
- **après contact avec la peau :** Aucune mesure particulière n'est requise
- **après contact avec les yeux :**
En cas d'utilisation appropriée, plutôt improbable.
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **après ingestion :**
Plutôt improbable en cas d'utilisation conforme.
Rincer la bouche et boire ensuite abondamment
Au cas où un bébé/un jeune enfant serait concerné, toujours consulter un médecin ou le service du centre anti-poison à titre de précaution.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Traitement symptomatique

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Aucune dangers connue
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant
- **Autres indications**
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives
Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Non nécessaire.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Les indications mentionnées ci-dessous se réfèrent à l'échappement de grandes quantités.
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
Ne pas rejeter dans le sous-sol ni dans les terrains
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
En cas de renversement ou de fuite : essuyer le plus gros avec un chiffon.
Rincer des restes avec de l'eau
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter la section 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter la section 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter la section 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation
- **Préventions des incendies et des explosions:** Observer les règles générales concernant la protection anti-feu de l'entreprise.

(suite page 3)

— FR —

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 08.05.2017

Version: 1.00

Révision: 08.05.2017

Nom du produit Lordin Basic Care

(suite de la page 2)

- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Stocker à température ambiante.
- **Indications concernant le stockage commun :**
Ne pas stocker avec les aliments
Ne pas stocker avec les aliments pour les animaux.
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil
Protéger contre le gel.
- **Classe de stockage :** 10-13 Autres matières combustibles et non combustibles
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :** Sans autre indication, voir section 7.
- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **Indications complémentaires :** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Equipement de protection individuel :**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Protection respiratoire :** non nécessaire.
- **Protection des mains :** Non nécessaire.
- **Matériau des gants -**
- **Temps de pénétration du matériau des gants -**
- **Protection des yeux :** non nécessaire.
- **Protection du corps :** non nécessaire

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· Aspect:

Forme :	Crème
Couleur :	blanc
Odeur :	Parfumé
Seuil olfactif:	Non déterminé.

· Modification d'état

Point de fusion :	non déterminé
Point d'ébullition :	non déterminé

· Point d'éclair :	non applicable
--------------------	----------------

· Inflammabilité (solide, gazeux) :	Non applicable.
-------------------------------------	-----------------

· Température d'inflammation :	non déterminé
--------------------------------	---------------

· Température de décomposition :	Incertain
----------------------------------	-----------

· Auto-inflammation :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
-----------------------	--

· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
------------------------	--------------------------------

· Limites d'explosion :	
inférieure :	non applicable

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 08.05.2017

Version: 1.00

Révision: 08.05.2017

Nom du produit Lordin Basic Care

(suite de la page 3)

supérieure :	non applicable
· Propriétés comburantes	non
· Pression de vapeur :	non déterminé
· Densité à 20 °C:	0,95-0,952 g/cm ³
· Densité relative.	Non déterminé.
· Vitesse de vapeur:	Non déterminé.
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	insoluble
· Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	non déterminé
· Viscosité :	
dynamique :	Non déterminé.
cinématique :	Non déterminé.
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- Toxicité aiguë : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification : Aucune toxicité particulière n'est à craindre du fait de la composition.
- Effet primaire d'irritation :
- de la peau :
- Pas de classement (Human Patch Test)
- des yeux : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- Mutagénicité sur les cellules germinales
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité
- Toxicité aquatique : A present il n'y a pas des dates quantitatives concernant la toxicité aquatique.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 08.05.2017

Version: 1.00

Révision: 08.05.2017

Nom du produit Lordin Basic Care

(suite de la page 4)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effets écotoxiques :**
- **Remarque :** Lors d'une utilisation conforme aux stipulations, le produit n'est pas reversé dans les eaux résiduelles
- **Autres indications écologiques :**
- **Indications générales :**
 Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant
 Suivant annexe 4 de la réglementation administrative visant les substances polluantes de la nappe phréatique (VwVwS) du 17.05.1999
 Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation :** Elimination conforme aux règlements de l'administration régionaux.
- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :** N'ajouter l'emballage à la collecte de matériaux récupérables qu'après vidage intégral.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

<ul style="list-style-type: none"> · 14.1 Numéro ONU · ADR, ADN, IMDG, IATA 	néant
<ul style="list-style-type: none"> · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR, ADN, IMDG, IATA 	néant
<ul style="list-style-type: none"> · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR, ADN, IMDG, IATA · Classe 	néant
<ul style="list-style-type: none"> · 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA 	néant
<ul style="list-style-type: none"> · 14.5 Dangers pour l'environnement: · Polluant marin : 	Non
<ul style="list-style-type: none"> · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur 	Non applicable.
<ul style="list-style-type: none"> · 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC 	Non applicable.
<ul style="list-style-type: none"> · Indications complémentaires de transport : 	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci - dessus
<ul style="list-style-type: none"> · "Règlement type" de l'ONU: 	néant

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 08.05.2017

Version: 1.00

Révision: 08.05.2017

Nom du produit Lordin Basic Care

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
 - **Directive 2012/18/UE**
 - **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
 - **Prescriptions nationales :**
 - **Classe de pollution des eaux :**
Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant
 - **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**
Le produit est soumis à l'ordonnance et/ou aux directives en matière de produits cosmétiques (76/768/CEE) dans leur version actuelle.
 - **Autres informations:**
D'après l'article 31(1) du règlement (CE) 1907/2006, cette substance / ce mélange ne nécessite pas de rédiger une fiche de données de sécurité. Par conséquent, la fiche de données de sécurité existante peut ne pas correspondre en tous points aux dispositions de l'annexe II de ce règlement.
 - **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.
-

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Service établissant la fiche de données de sécurité :**
KFT Chemieservice GmbH
Im Leuschnerpark. 3 64347 Griesheim
Postfach 1451 64345 Griesheim
Germany

Tel.: +49 6155 8981 400 Fax: +49 6155 8981 500
Service de fiche de données de sécurité: Tel.: +49 6155 8981 522
 - **Contact :** Dr. Faiza Khan
 - **Acronymes et abréviations:**
IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)
ICAO: International Civil Aviation Organisation
ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organisation" (ICAO)
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
MAL-Code: Måleteknisk Arbejdshygiejnisk Luftbehov (Regulation for the labeling concerning inhalation hazards, Denmark)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
-